

Nancy, le 17 mars 2014

Madame Laurence HUAULT Présidente d'EDEN MJC Lillebonne 14, rue du Cheval Blanc 54000 NANCY

Permanence de Laurent HENART 6, rue Saint-Dizier 54000 Nancy

Tél.: 03 83 32 03 58 contact@henart2014.fr www.henart2014.fr

<u>Objet</u>: votre questionnaire « Urbanisme, déplacements, prévention des déchets »

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance avec une particulière attention de votre questionnaire transmis à la liste que j'ai l'honneur de conduire pour Nancy.

Sur les questions liées au réseau cyclable et à la qualité de l'espace public, je partage, en grande partie, l'analyse et la vision que vous avez de réserver à chacun des modes de déplacements, notamment doux, toute sa place dans notre agglomération. Je suis très attaché à ce que l'ensemble du territoire de la ville soit accessible, notamment aux personnes handicapées, et dans ce cadre j'estime, qu'un travail appuyé par le Grand Nancy doit permettre, à partir du diagnostic effectué, de poursuivre et d'amplifier un plan d'action destiné à renforcer ces modes de déplacement, à commencer par la marche qui représente plus d'un tiers des déplacements quotidiens des nancéiennes et des nancéiens. De ce fait, la qualité des cheminements, la largeur des trottoirs, la qualité du parcours urbain doivent évoluer pour le bien-être des usagers.

Cette démarche est tout à fait cohérente avec notre vision de la place du vélo dans la ville. Le vélo est un mode de déplacement à part entière, et je souhaite répondre favorablement à l'ensemble de vos interrogations. En effet, je considère, comme vous le faites remarquer, qu'un certain nombre d'aménagements restent inachevés, handicapant la bonne lisibilité du réseau cyclable. Bien que beaucoup aient été déjà réalisés (zones 30 avec double-sens cyclables, pistes nouvelles...), je veux aller plus loin et cette réflexion, je la porterai à l'échelle de l'agglomération pour développer notamment de vrais itinéraires totalement sécurisés, en site propre, permettant de relier les communes du Grand Nancy et le cœur d'agglomération.

Je souhaite qu'à l'exception du réseau structurant, nous poursuivions l'aménagement de zones 30 et que dans toutes ces zones, le tourne à droite vélo soit généralisé. L'apaisement de la vitesse contribue donc, dans les quartiers, à l'amélioration de la sécurité et du cadre de vie des habitants. Ces zones permettent aux cyclistes de circuler dans de meilleures conditions. Je souhaite ainsi doubler les capacités de stationnement sur le territoire de la ville, éviter le stationnement sur les pistes cyclables, et nommer au sein de mon équipe municipale, un élu dédié au suivi et au développement du vélo dans la ville. Un effort particulier sera apporté au jalonnement d'itinéraire et à la simplification de la lecture de l'espace public en faveur des usagers des différents modes doux.

Je souhaite également que chacun respecte les règles du bien vivre ensemble, et d'une manière plus élémentaire, les règles du code de la route. Les cyclistes ne doivent pas y faire exception et la circulation des vélos sur les trottoirs, le non-respect des feux de signalisation ou de tous autres signaux routiers, doivent être condamnés et sanctionnés. C'est donc une politique composée de trois volets que je propose : aménager des parcours structurants sécurisés, communiquer largement à destination des usagers du vélo, sanctionner les manquements.

Vous l'avez compris, je souhaite que les déplacements dans notre agglomération soient respectueux des différents besoins des nancéiens. Ainsi, je refuse d'opposer des catégories d'usagers de l'espace public mais préfère une démarche partagée d'utilisation optimale de celui-ci. Tous les modes ont leur place dans la ville, qui doit permettre à chaque nancéien d'utiliser le mode qui lui convient le mieux, en fonction de ses moyens et de son parcours. L'objectif est ainsi d'améliorer la mobilité des habitants de la cité car elle est gage d'essor économique pour les commerces ou les entreprises.

Cette réflexion globale sera traduite dans le PDU révisé et porté, notamment, par le PLUI afin de développer l'offre de transport en commun à destination des pendulaires, de renforcer et d'évaluer les parkings relais tout en conservant une accessibilité possible au cœur d'agglomération et à son activité économique. Plus largement, le transport en commun est une, voire la seule solution de déplacement de nombreux nancéiens. Il doit répondre à la logique qui a présidé à la dernière proposition d'organisation du réseau, approuvée à l'unanimité au Grand Nancy. Ainsi, il doit être proche des usagers qui l'utilisent, régulier et ponctuel, adaptable dans la journée en fonction des besoins des usagers. Ainsi, je me réjouis que des amplitudes horaires larges aient pu être mises en œuvre, soit tôt le matin pour les nombreuses personnes travaillant notamment au CHU, soit en nocturne pour, par exemple, les étudiants. Ce réseau, pour continuer à répondre aux besoins de chacun, doit pouvoir être régulièrement évalué, notamment par un comité d'usagers car les utilisateurs sont bien les meilleurs experts du service public, et évoluer si des besoins nouveaux sont recensés. Sa récente mise en place, puis son adaptation en janvier dernier, doit nous conduire à laisser du temps pour l'observation et l'appropriation. Il faut travailler la complémentarité entre le stationnement des véhicules et les transports en commun. En sus des parkings relais qui doivent être développés, notamment sur l'entrée nord de Nancy dans les meilleurs délais, je souhaite que la Ville se dote d'une navette intra-urbaine de proximité, qui mettra en lien les parkings à l'intérieur et autour du cœur d'agglomération avec les principaux lieux de vie de notre cité.

L'avenir du transport en commun se joue également dès maintenant avec le lancement des études sur le devenir de la ligne 1, porté par le Grand Nancy, ainsi que sur les réflexions engagées avec l'ensemble de nos partenaires et autorités organisatrices des transports du bassin de vie du Grand Nancy, dans le cadre du groupe partenarial de coordination des mobilités et les études sur le tram train, le tout avec pragmatisme.

Je souhaite, en parallèle, poursuivre la valorisation de nos espaces verts et des 142 hectares d'espaces verts, 10 parcs, 14 jardins et 25 squares qui embellissent Nancy. J'ai proposé la création de deux nouveaux parcs urbains et souhaite que nous puissions consolider et amplifier nos actions en matière de biodiversité. Nancy a encore été récemment reconnue comme étant pionnière dans ce domaine puisque le comité national des villes fleuries lui a attribué le prix de la biodiversité végétale le 19 février dernier. Pour faire vivre nos 30 530 arbres, nous avons la chance d'avoir 350 taxons d'arbres différents recensés afin de préserver cette diversité, et je souhaite que cette logique puisse perdurer pour Nancy. Je m'engage d'ailleurs à poursuivre la labellisation des arbres remarquables et proposerai la généralisation, dans nos serres, des cultures dans des pots biodégradables afin de supprimer le recours aux pots en plastique. Enfin, après la suppression du recours aux produits phytosanitaires, depuis 2005, et la baisse de plus de 70 % de la consommation en eau pour les parcs et jardins de la ville en dix ans, je souhaite que, d'ici la fin du prochain mandat et pour continuer à souligner le caractère exemplaire de nos démarches, la ville n'utilise que des engrais biologiques pour les massifs de pleine terre.

Sur l'urbanisme et en cohérence avec le SCOT sud 54, l'engagement de notre équipe repose sur le souhait d'identifier ce qui peut être restauré ou transformé, de travailler sur les friches industrielles et les zones à urbaniser en ayant le souhait de la mixité, non seulement en termes d'habitat, mais aussi dans les fonctions (habitat, commerce, TPE-PME), de protéger les espaces verts existants et de les valoriser en garantissant leur qualité environnementale et en mettant en valeur les trames vertes et bleues. Ainsi, à l'image de la reconquête des rives de la Meurthe, la ville doit se réinventer et innover pour assurer son développement qui doit être efficace et durable.

Sur les déchets, la part incitative a été intégrée depuis la mise en œuvre de la redevance spéciale et l'évolution des pratiques de gestion des déchetteries, visant à mieux valoriser nos déchets recyclables. Nous devrons évaluer ces mesures et renforcer celles qui seront les plus efficaces. En effet, alors que nous incinérions 100 000 tonnes de déchets en 2001, nous sommes passés aujourd'hui à 70 000, et je souhaite que nous dégagions de nouvelles marges de progrès. De plus, outre le développement des points d'apports volontaires, nous venons de signer un accord avec éco-textile pour le recyclage des vêtements, cuirs et chaussures, et ferons de même avec éco-folio pour le recyclage des papiers de qualité. Enfin, le compostage, tant individuel que collectif, sera amplifié et spécialement en direction des bio-déchets.

Enfin, je souhaite poursuivre la discussion franche et constructive qui existe d'ores et déjà avec les associations, et m'engage personnellement à veiller à ce qu'elle s'amplifie. C'est tout l'état d'esprit qui m'amine dans la transparence et le respect des convictions de chacun.

Je reste à votre écoute, et vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes salutations les meilleures.